

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 74 (1977)
Heft: 5

Rubrik: Pratique ou technique apicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PRATIQUE OU TECHNIQUE APICOLE

L'acariose

L'extension générale de cette maladie au cours du printemps 1977 nous incite à exposer ci-après ses caractéristiques, sa thérapeutique et sa prophylaxie.

L'acariose est une maladie parasitaire, contagieuse, parfois épizootique, de l'abeille adulte. Son agent, l'*Acarapis Woodi* de Rennie, envahit une partie déterminée de l'appareil respiratoire et entrave la respiration d'une manière si grave que l'abeille finit par en mourir.

L'acarien s'installe surtout dans les trachées principales qui partent du premier stigmate thoracique et dans leurs ramifications. Les parois de ces voies respiratoires, sur lesquelles le parasite se fixe, lui offrent un bon refuge et lui permettent de se nourrir en suçant l'hémolymphé (sang des invertébrés). C'est également dans les trachées que se fait sa croissance, qui dure de 2 à 3 semaines. L'obstruction complète des voies respiratoires a pour conséquence le fait que la musculature des ailes de l'abeille ne reçoit plus assez d'oxygène et devient incapable de fonctionner ; les abeilles ne peuvent plus voler du tout et meurent avec des signes évidents de maladie.

Une femelle fécondée, qui a pénétré dans une trachée, pond en un ou deux jours 6 à 7 œufs (parfois 10). L'œuf éclore au bout de 3 à 4 jours et il en sort une larve mobile. Après une journée, la larve devient immobile et se transforme en 6 à 7 jours en un acarien adulte. La durée totale du développement depuis l'éclosion est de 11 à 15 jours.

En dehors de l'acarien, décrit comme parasite interne, il en existe d'autres variétés qui ne se logent pas dans les trachées des abeilles mais vivent à la surface de leur corps. Elles se développent dans le sillon dorsal qui passe devant la racine des ailes pour aller jusqu'au premier stigmate thoracique. Elles trouvent chez les abeilles âgées de 12 jours et plus de meilleures conditions pour leur développement ; c'est pourquoi, en général, le nombre de leurs représentants s'accroît à partir de janvier.

L'infestation naturelle se fait par les femelles fécondées qui quittent les trachées des abeilles malades et mourantes pour se fixer sur un nouvel hôte. La transmission n'est possible que par le contact direct entre le thorax de l'abeille parasitée et celui d'une autre saine. La propagation d'une colonie à une autre et d'un rucher à un autre se fait uniquement par l'intermédiaire des abeilles. Il n'est guère pensable qu'une propagation puisse s'effectuer par l'intermédiaire des mains, des vêtements ou des outils de l'apiculteur, car ces acariens meurent rapidement en dehors du corps de l'abeille.

La propagation d'une colonie à l'autre et d'un rucher à un autre se fait par l'intermédiaire des abeilles, à l'occasion du pillage, des erreurs d'orientation, par des abeilles qui ne peuvent plus voler mais cherchent encore refuge dans d'autres ruches (colonies trop rapprochées les unes des autres). En général, les abeilles qui peuvent encore voler sont les plus nuisibles du point de vue de la contagion que celles qui sont gravement malades et devenues incapables de voler.

La réceptivité des abeilles pour leur infestation est différente suivant leur âge. Elle serait au maximum entre l'éclosion et le quatrième ou cinquième jour. Ce sont toujours les plus jeunes qui sont infestées le plus rapidement. Avec l'âge, elle diminue par une modification de la structure de l'abeille. La couronne de poils qui entoure le premier stigmate, qui permet aux acariens de pénétrer tant que les poils sont encore souples, ne le leur permet que très difficilement

chez les abeilles plus âgées. Des essais effectués sur des abeilles âgées ont montré que la dureté de cette couronne de poils a une importance décisive pour la pénétration de l'acarien : après l'ablation de ceux-ci, le parasite se précipitait dans les trachées. Lorsqu'il quitte la trachée pour chercher une autre abeille, il se glisse en une minute environ à travers les poils recouvrant l'antichambre des stigmates (ceux-ci le gênent beaucoup moins car ils sont orientés vers l'extérieur du corps). Il traverse alors la cloison thoracique et cherche à atteindre l'extrémité d'un poil pour y prendre sa position de guet en attendant le passage d'une abeille qui entre directement en contact avec lui ; l'acarien s'accroche alors aux poils de celle-ci et pénètre dans la trachée. S'il ne trouve pas un nouvel hôte il meurt après quelques heures.

L'atteinte de la colonie par l'acariose présente un grand danger. Si les pertes ne peuvent être compensées par un apport constant de jeunes abeilles, la population continue de diminuer et sa disparition n'est qu'une question de temps. Si le repos hivernal des colonies est prolongé, la multiplication des acariens dépasse celle des abeilles dont le renouvellement n'arrive plus à compenser les pertes. La maladie devient alors apparente dès la fin de l'automne, ou bien elles meurent le printemps suivant. La surveillance du trou de vol (« Au Trou de Vol », de Storch) est une impérative obligation pour l'apiculteur soucieux de son rucher.

Les abeilles qui sont fortement atteintes, et qui ont les trachées obstruées par les croûtes provoquées par la succion du « sang », s'envolent difficilement du plateau de la ruche ; leur vol observe une courbe descendante, pour arriver à tomber sur le sol duquel elles ne peuvent repartir en dépit de leurs efforts. Dans les cas graves où, par suite de l'obstruction des trachées, la musculature des ailes ne peut plus fonctionner, elles s'agitent en courant sur la planche de vol, leurs ailes sont tremblantes et parfois anormalement écartées. Elles font de petits sauts, se réunissent en petits tas et finissent par mourir.

L'acariose est une maladie soumise à la loi fédérale sur les épizooties. Son traitement se fait par la mise à ban de la région contaminée et de ses environs, par un traitement chimique contrôlé (Folbex). Un seul enfumage protège les jeunes abeilles d'une nouvelle infestation pendant au moins huit jours. Le traitement s'applique 8 fois au minimum dans un délai de 8 semaines.

L'efficacité du traitement acaricide se trouve sensiblement renforcée si on lui adjoint des mesures biologiques de caractère préventif (Frow, tard en automne ou au début du printemps, fumigations aux rouleaux Rennie, administrées par le trou de vol en automne ou au printemps). Il est conseillé également de mélanger au combustible employé dans l'enfumoir une demi-feuille de brand, cassée en petits morceaux, ce que nous faisons régulièrement ; nous nous en sommes toujours bien trouvé.

Ainsi, chers amis apiculteurs, surveillez attentivement vos colonies lors des premières sorties de printemps. Dans le cas d'anomalie dans le comportement des abeilles, avisez immédiatement votre inspecteur des ruchers, afin d'éviter une forte contamination des ruchers.

La prévention est toujours préférable à une guérison parfois incertaine.

(Tiré de « Maladies et Parasites des Abeilles », de Borchert.)

Doudin.

A vendre 24 ruches suisse, 2 1/2 cadres, hausses, colonies en parfait état, en bloc ou détail (8 ruches doubles et 2 ruches quadruple).

S'adresser : Ch. Liechti, 19, rue du Nord, 2854 Bassecourt.